

Compte rendu du Conseil Supérieur de l'Education - 31 mars 2010

Déclarations liminaires

Roland Hubert (SNES) : Au nom du SNES-FSU, je ne ferai pas aujourd'hui de déclaration générale puisque le CSE se réunira de nouveau demain en présence de Monsieur le Ministre. Je n'interviendrai donc aujourd'hui que sur l'ensemble des textes qui nous sont présentés à cette séance. Les projets de programmes que nous devons étudier correspondent à la mise en musique, si je puis dire, de la réforme de la classe de seconde générale et technologique. Leur rédaction a donc été guidée par la philosophie de la réforme du lycée qui nous est imposée : réduction des horaires disciplinaires, absence totale de cadrage des temps indispensables d'enseignement en groupes restreints, confusion entre découverte d'une discipline et exploration d'un champ professionnel, individualisation des apprentissages, démantèlement de l'orientation scolaire...et au bout du compte, renforcement des disciplines générales du tronc commun. Le SNES est intervenu sur chacun des programmes en CSL malgré l'extrême difficulté dans laquelle le ministre a placé les représentants des personnels en ne communiquant les versions stabilisées que deux jours avant la commission. Nous n'interviendrons donc aujourd'hui qu'en complément du travail réalisé en CSL et en fonction des modifications apportées par l'administration entre cette CSL et le CSE d'aujourd'hui.

Le SNES refuse toujours la logique qui consiste à renvoyer à l'établissement la répartition de toutes les heures en classes dédoublées. Il a eu l'occasion de l'expliquer au CSE du mois de décembre. Nous pouvons aujourd'hui, à la lecture des projets de programmes, constater une conséquence de cette politique ministérielle de désengagement, de renvoi au local d'arbitrages que le national ne veut pas effectuer, sans doute parce qu'il a conscience que l'enveloppe budgétaire est trop étroite pour le faire. Ainsi, même si les programmes insistent sur la nécessaire mise en activité des élèves, tentent d'introduire des modifications dans l'approche de nombreuses disciplines, ils ne donnent aucune garantie, ni même de simples points d'appui, aux enseignants pour obtenir des conditions d'enseignement favorisant le recours à des pratiques diversifiées et/ou innovantes. Aucune garantie sur l'existence de TP en sciences expérimentales, aucune garantie sur la possibilité de TD, d'aide ponctuelle dans le cours en français, histoire-géographie, mathématiques... La seule contrainte qui est faite, en totale contradiction avec les principes de cette fausse autonomie pédagogique est l'imposition de l'enseignement des LV en groupes de compétences. Sans doute faut-il chercher les raisons de cette décision du côté des impératifs budgétaires ou d'une volonté d'affichage d'un dispositif démagogique. Où est, par qui et avec qui a-t-elle été menée, la réflexion sur l'interdisciplinarité qui est apparue aux forceps si je puis dire, dans l'accompagnement personnalisé ? Où est, par qui et avec qui, la réflexion sur les compétences documentaires omniprésentes dans les programmes, sans référence, ou si peu, aux enseignants documentalistes et au CDI ?

Le SNES a également exprimé son désaccord avec la conception des enseignements dits d'exploration. La mise en œuvre de la réforme fait apparaître trois types d'enseignements d'exploration et, finalement, des différences importantes qui brouilleront encore plus la visibilité de la structure du lycée et n'apporteront rien, ou vraiment pas grand chose, au délicat problème du choix d'une série par les lycéens. Les enseignements d'exploration adossés à des disciplines du tronc commun (MPS, littérature et société), construits avec l'objectif de favoriser l'interdisciplinarité, voire la co-intervention, pourraient être intéressants si les moyens de leur mise en œuvre étaient assurés et si les articulations avec les programmes du tronc commun étaient réellement pensées. Comment imaginer que de tels enseignements puissent être dispensés en classe entière ? Pourtant cela risque bien d'être le cas dans certains établissements...nous avons déjà des exemples ! Ce type d'approche doit-il être réservé aux élèves qui envisagent une série scientifique ou littéraire ou au contraire cette approche ne serait-elle pas plus profitable à ceux qui, en difficulté dans les disciplines concernées depuis le collège, envisagent de les abandonner à court terme ? Cette réflexion n'a pas été menée, la réforme n'étant qu'une juxtaposition d'affichages plus ou moins pédagogiques destinés à masquer une structure pensée pour réduire l'emploi public à plus ou moins court terme. Par déficit de débat pédagogique pour imaginer la réforme du lycée, nous resterons donc au milieu du gué et les personnels devront se débrouiller seuls sur le terrain, les élèves n'y gagneront pas grand chose.

Les enseignements d'exploration concernant des disciplines qui ne sont pas dans le tronc commun, et qui seront pourtant des éléments centraux du parcours terminal sont de deux types : ceux qui sont quasiment

obligatoires et les autres... Pour les premiers (SES et PFEQ), l'ambiguïté de leur statut a conduit à une contradiction que les programmes n'arrivent pas à dépasser : ces enseignements doivent à la fois comporter des éléments de culture commune et répondre aux exigences de l'exploration. Au final, ils ne donnent pas à voir vraiment ce que sont ces disciplines et n'offrent pas aux élèves les éléments nécessaires aux choix qu'ils devront faire en fin d'année. Beaucoup de désillusions ou d'incompréhensions à prévoir en début de première ? En ce qui concerne les enseignements d'exploration technologiques et artistiques, le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont totalement hors sujet si leur objectif est de préparer l'orientation. Les disciplines y sont dénaturées, le temps manque pour installer les élèves dans les problématiques, et le fonctionnement des disciplines technologiques et artistiques. Le seul véritable apport des actuels enseignements de détermination à la reconstruction d'une estime de soi de nombreux jeunes en difficulté est balayé... En un mot, ces enseignements n'apportent rien au système éducatif ; pire, ils ne permettront pas la revalorisation de la série L et condamnent les séries technologiques à accueillir des élèves peu conscients de ce qui les attend !

Pour conclure, seuls les enseignements facultatifs qui sont présentés aujourd'hui nous paraissent aller dans le bon sens.

Je terminerai en espérant que le travail sur les programmes de première sera mené avec une autre méthode, laissant le temps du débat, de la concertation, de la consultation.

CGT : pas participé à la CSL délibérément. Votera contre les textes présentés. Programmes bricolés et idéologiques. Le ministre pourra dire « Je vous ai compris » mais il ne nous aura pas entendus.

Mathématiques dans les classes de 1^{ère} et terminale des séries ES et S

Administration : des ajustements mineurs pour tenir compte du nouveau programme de 2^{nde}.

SNES : aménagements nécessaires mais les classes technologiques en sont exclues ! Les professeurs de maths ne comprendraient pas.

Réponse : l'actuel programme de 2^{nde} est sans influence sur celui de STG. 1^{ère} S : tenu compte de certaines propositions (voir feuille d'amendements distribuée en séance). Géométrie dans l'espace reportée en Terminale. Des programmes provisoires qui ne préfigurent pas les programmes définitifs qui seront présentés dans le cadre de la réforme du cycle terminal.

SNES : remercie les rédacteurs qui ont pris en compte certaines modifications. Mais sur les fonctions, nous aimerions que les programmes précisent certaines choses (inégalités dans le préambule, calcul des dérivés). La suppression des probabilités est problématique.

Réponse : il fallait bien supprimer des choses pour compenser les ajouts.

FO : Est-il nécessaire de modifier ce programme de manière transitoire ?

Réponse : OUI à cause de l'actuel programme de 2^{nde} (introduction des probabilités et absence de géométrie non repérée, par exemple).

Vote : 39 pour, 3 contre (CGT) 19 abst (FSU, SNALC) 5 RV (FO)

SNES : présente l'amendement suivant pour tous les programmes des disciplines du tronc commun et des enseignements d'exploration :

Le travail en groupes à effectifs réduits est une des conditions permettant la diversification des pratiques pédagogiques et la mise en activité des élèves.

PEEP : demande s'il s'agit des 10 heures mises à la disposition des établissements.

SNES : il s'agit de préciser dans les programmes qu'il faut prévoir des temps d'apprentissage en effectifs réduits.

Administration : ne peut pas prendre en compte cet amendement en contradiction avec l'autonomie des établissements. Les programmes n'ont pas vocation à préciser les modalités pédagogiques.

SE : La formulation proposée est caricaturale. On peut diversifier les pratiques pédagogiques sans réduire les effectifs. Nous préférons « un moyen privilégié ».

CGT la démarche expérimentale conditionne complètement l'organisation pédagogique. Il faut prévoir des seuils.

SGEN : OK avec la modification proposée par le SE-UNSA.

SNPDEN : une formulation ambiguë. Le travail en groupes à effectifs réduits constitue un levier pédagogique très intéressant. C'est pour cela que nous demandons de disposer de 10h30 dans les établissements mais il faut laisser la liberté aux établissements de définir les disciplines devant bénéficier de groupes à effectifs réduits.

SNES : pouvoir lier dans les programmes à la fois les contenus et les pratiques ; l'objectif est de donner aux établissements les moyens de dédoubler et de travailler en effectifs réduits dans toutes les disciplines.

SNPDEN : il ne faut pas perdre de vue le principe de réalité qui gouverne les établissements. Comment faire si toutes les disciplines réclament des groupes à effectifs réduits ?

L'amendement proposé au vote est finalement le suivant :

« Le travail en groupes à effectifs réduits est un moyen privilégié permettant la diversification des pratiques pédagogiques et la mise en activité des élèves ».

DGESCO : il s'agit d'une pétition de principe qui est très ambiguë, comme le dit le SNPDEN.

VOTE Amendement: 50 POUR (Snalc, fsu, fcpe, sgen, se,) 0 contre, 6 abst, 5 Rv (Snpdn)
--

Enseignement d'exploration méthodes et pratiques scientifiques

SNES :

Remercie l'IG pour la clarification apportée sur certains points depuis la CSL. Le SNES votera contre pour toutes les raisons évoquées en CSL et en particulier parce que la nécessité de travaux en groupes n'est pas affirmée.

SE-Unsa : exemplaire de ce qu'on peut faire de bien dans la logique exploratoire : initier la démarche scientifique. Une liberté dans le choix des thèmes. Des pistes intéressantes. Votera pour.

Responsable juridique du ministère : les programmes doivent être publiés au moins 12 mois avant leur entrée en vigueur. Or ce ne sera pas le cas. Il faut donc que le CSE se prononce sur la réduction de ce délai dans le cas précis des programmes de 2^{nde}.

Le **Se unsa** rappelle la nécessité du travail en équipe.

FO : Nous ne prenons généralement pas part au vote sur les programmes car nous ne nous estimons pas compétents mais nous voterons contre ces programmes qui mettent en musique une réforme que nous contestons.

Vote sur la réduction du délai pour la publication des programmes
34 Pour , 25 contre (fsu), 1 abs et 0 RV

Vote sur le programme Méthodes et pratiques scientifiques
35 pour (sgen,se, sнопden, fcpe) ; 24 contre (fsu, cgt, snalc) ; 4 abst

Physique chimie en classe de seconde

Administration : suite à la CSL, des notions paraissaient artificielles, nous avons expliqué pourquoi. Nous avons introduit des choses dans le thème santé et procédé à un nouvel allègement (astronomie). Déploie la réduction horaire en 1^{ère}.

Compte-rendu de la CSL

Un programme trop lourd pour le SNES qui regrette la disparition de la mention des TP.

Souci d'aménagement des salles et de la sécurité pour le SGEN

SNES : remercie pour les modifications apportées après la CSL (clarification concernant la règle du duet et de l'octet). L'allègement proposé va dans le bon sens. Déploie qu'il n'y ait pas mention de groupes à effectifs réduits.

SE : on peut supposer que les programmes de première S seront adaptés aux horaires nouveaux.

Vote : 33 Pour (se, sgen, fcpe) 23 contre (fsu, fo, cgt, UNL) 6 abs (spelc) 0 rv

8 textes relatifs aux Baccalauréats binationaux

Présentation :

Il s'agit de mettre en place ou normer l'existence des sections binationales visant à préparer les élèves à la délivrance simultanée du bac et un examen étranger en binôme.

Les Sections internationales (S.I) et Abibac existent déjà. Esabac et Bachibac sont à créer pour la rentrée 2010. Les projets d'arrêté les concernant ne sont qu'une mise en pratique d'accords internationaux.

Les amendements de l'administration aux projets d'arrêté visent à aligner les 3 dispositifs. On vise un public entre 1 700 et 2 200 élèves mais le profil n'est pas le même que celui des S.I (qui accueillent beaucoup d'élèves étrangers). Là, le public est plus « démocratique ».

Nous ne nous sommes pas mis d'accord pour l'enseignement de la géographie ; nous avons donc volontairement écrit les choses de la manière la plus souple possible, en disant que le programme de géo est celui qui est en vigueur.

Rapport de la CSL

Question du SNES :

Sur la double délivrance, il n'y a pas d'harmonisation des termes (diplômes, certifications, ...).

Question du SE :

Pas les mêmes exigences en terme de compétences langagières sur les objectifs et même à l'admission ?

Explication de l'IG sur la reconnaissance mutuelle de la délivrance des diplômes.

La question des différents niveaux à l'entrée reste posée, ceci est du aux accords binationaux et ne devrait pas constituer un frein aux recrutements d'après l'inspection générale.

Vont essayer d'harmoniser au maximum la terminologie.

SE : problème du maintien du B1 pour l'Abibac alors que l'article 7 est modifié pour les 2 autres.

Réponse : 90% des élèves en section Abibac ont commencé l'allemand en 6^{ème} et ont atteint un niveau élevé. Ce n'est pas le cas pour les élèves en section Esabac. On peut mettre « susceptibles d'atteindre B1 » pour Abibac mais c'est en-deçà de la réalité. Il nous paraît essentiel d'afficher un plus pour l'allemand de manière logique conforme à la réalité.

FCPE : on ne discute les textes qu'aujourd'hui. Comment les élèves sauraient-ils ce qui les attend ? Cela écarte les LV2 puisque le niveau atteint en fin de 3^{ème} n'est pas le même ! Quels moyens sont donnés aux établissements pour que le niveau soit atteint ?

Réponse : Abibac existe depuis longtemps. On ne fait qu'entériner une pratique. L'horaire dévolu aux élèves est important. Nous avons quelques LV2. Si B1 constitue un obstacle pour vous, cela ne me dérange pas d'adopter la formule des autres bacs binationaux. Il y a 5h30 pour les 2 langues en 2^{nde}. Là, on est à 6 h ! Les moyens sont donc conséquents.

SE UNSA : souhaite l'uniformisation des textes et la conformité avec les programmes français. Le niveau B1 n'est pas exigible à l'entrée en 2^{nde}. On ne fait que tendre vers le B1. On ne conteste pas le niveau visé à la sortie, vu les moyens accordés.

SNALC : niveau atteint ne nous pose pas de problème particulier. Préférons « ayant atteint » à « susceptibles d'atteindre » car il faut un minimum de compétences en LV pour suivre cet enseignement. Voterons POUR ces textes.

FCPE : niveau atteint à l'entrée en 2^{nde} ou en fin de 2^{nde} ?

Réponse administration : pas de problème pour harmoniser la formule. Un élève ayant le niveau A2 n'aurait aucun intérêt à entrer dans ce genre de section. Pas une ligne sur les critères d'admission car chaque pays est libre d'organiser les jurys. Nous sommes libres de définir le niveau d'entrée sur Esabac et Bachibac.

IG espagnol : 2 volets, linguistique et culturel (Espagne et monde latino-américain). 26 sections à la rentrée ; 2 ou 3 académies non concernées comme Montpellier.

20 élèves environ, qui ne seront pas sélectionnés mais motivés pour atteindre B1 en fin de 2^{nde}.

Esabac : programme linguistique très détaillé car convaincus de la difficulté à passer de B1. Faire de ces élèves des lecteurs autonomes capables de mettre en résonance la culture de 2 langues.

Abibac : conjointement avec nos partenaires allemands. Au moins B2 pour les compétences expression et C1 pour la réception. 3 570 élèves concernés. Taux de réussite au bac entre 95 et 98 %.

FCPE : quel est le nombre d'ouvertures en italien à la rentrée ?

Réponse : 34 établissements en France et 3 à l'étranger sur 15 académies. 24 lycées sur 4 académies ont déjà expérimenté. Il y aura un 1^{er} Esabac en 2011 sur 16 lycées.

Programme d'histoire (et non HG) car les accords internationaux ont fait de l'histoire seulement la DNL. La géographie française et allemande ne sont pas semblables. En Italie, la géo est enseignée avec la philo. En Espagne, elle n'est enseignée que dans une seule des 4 séries existantes.

Un programme d'histoire qui marque des différences selon les pays et qui répond à des demandes particulières de chacun des pays. L'Allemagne est très attachée à l'étude de l'antiquité et du moyen âge en 2^{de}, l'Espagne à la connaissance du monde latino américain en terminale, l'Italie à un programme par thèmes. Construire des programmes bilatéraux faisant connaître l'histoire de chacun des 2 pays, ouverts sur l'Europe et le monde.

FO : l'enseignement de ces langues n'est-il pas concentré dans les zones frontalières. L'offre des LV est plus le fruit du hasard que d'une carte bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Réponse : l'italien est une LV qui a un « marché » différent des 2 autres. Il n'est pas présent que dans les académies limitrophes de l'Italie (mais par ex à Bordeaux, Créteil, Poitiers, Lille, Nantes...).

Les ouvertures Esabac ne sont pas prévues que dans les lycées de centre ville. 47 lycées en Italie vont ouvrir Esabac, allant du sud au nord.

Tous les lycées français à l'étranger n'offrent pas de formation débouchant sur une double délivrance mais certains d'entre eux vont ouvrir ces formations.

Amendement de l'administration valable pour les 3 langues : article 7 : les modalités de vérification du niveau de langue requis pour l'admission

42 POUR (Se, Sgen, Snpden, fcpe, Fo, Snalc) 0 contre 20 abst (fsu, unl) 0 RV

Vote sur l'Arrêté :

41 POUR (Se, Sgen, Snpden, fcpe, Fo, Snalc) CONTRE 20 Abstentions (fsu) 0 RV

Vote sur les programmes

40 POUR (Se, Sgen, Snpden, fcpe, Snalc), 0 Contre, 19 Abst(fsu) 1 RV (FO)

Programme d'EPS - enseignement commun

Administration : Une matrice unique de la maternelle à l'université. IL ne doit pas y avoir de discrimination entre la voie professionnelle et les voies générales et technologiques. C'est pourquoi les programmes ont été alignés sur ceux de la voie professionnelle.

4 compétences propres à l'EPS au collège. Au Lycée, introduction d'une 5ème compétence : permettre à l'élève de se prendre en charge pendant et à la sortie de sa formation.

Après la CSL, l'administration propose de reprendre 5 des 7 amendements présentés.

Pas de reprise des amendements du SNEP : on maintient le niveau 4 pour la compétence n° 5 car au niveau 3 c'est l'enseignant qui dit à l'élève ce qu'il doit faire. L'élève doit être capable d'être autonome.

Compte-rendu de la CSL

Le SNEP conteste l'entrée par grandes compétences, au lieu d'une entrée par activités qui parle plus aux élèves, ainsi que le niveau 4 pour la 5ème compétence.

SE-Unsa satisfait, très attaché à la compétence 5,

Snalc satisfait.

Intervention SNEP (voir en annexe l'Intervention complète du SNEP)

Après la Commission spécialisée des lycées, le SNEP a adressé à l'IG des remarques et des propositions de modifications. Nous notons avec satisfaction que certaines ont été prises en compte, notamment ce qui avait déjà été introduit dans le texte voie professionnelle par le CSE il y a quelques mois.

Le vrai débat sur les programmes devrait, en EPS comme ailleurs, porter sur ce qui est convenu d'appeler « les compétences attendues ». C'est ce qui fonde la réelle valeur des programmes et de l'apport disciplinaire.

Le reste relève de controverses scientifiques, dans certaines disciplines, didactiques, dans d'autres, et idéologiques, souvent. C'est le cas en EPS avec le débat sur la place de la compétence propre N°5, centrée sur « l'entretien et le développement de soi » et sur la valeur supposée des pratiques physiques. Nous regrettons pour notre part que les dispositions retenues nous amènent exclusivement sur ce dernier terrain.

L'origine de ces problèmes provient en fait d'un découpage arbitraire et d'un regroupement tout aussi arbitraire des APSA dans des « champs » ou des compétences (qui n'en sont d'ailleurs pas) pour non pas enseigner mais organiser (et ici contraindre fortement) l'enseignement. Ce qui produit un véritable paradoxe : les programmes en EPS proposent une entrée par des « compétences » qui sont en fait des regroupements d'APSA, soutenu généralement par des syndicats qui se disent « contre les APSA », alors que le SNEP soutient, tout en étant « attaché à l'appropriation critique de la culture des APSA, une entrée par des grands objectifs éducatifs.

Le débat doit se poursuivre dans la profession sur ces questions et le SNEP, avec le centre EPS et Société, y participe.

Concernant les enseignements d'exploration

Le SNEP constate le passage d'un document initial qui détaillait les thèmes d'étude à cette proposition allégée au maximum. Mais ce n'est pas le principal.

Le problème c'est le passage d'un enseignement de détermination (ancienne appellation) centré sur les compétences de l'EPS et des APSA, à des thèmes totalement déconnectés de la culture de référence et s'appuyant sur des notions pour le moins discutables : le corps (est-ce différent de la personne, parle-t-on de l'enveloppe biologique, sans pensée....) et l'activité physique (ça commence où, ça s'arrête où, parle-t-on de l'activité physique en général, y compris celle du jardinier ou celle du musicien...). Bref, très peu de référence à ce qui fonde et justifie la présence de cet enseignement au lycée : un champ culturel fort et particulièrement présent dans l'environnement humain, débouchant sur des pratiques et des métiers qui tournent autour de l'objet sportif. A minima, nous proposons de remplacer, dans la définition des thèmes, « corps, activité physique » par « culture physique, sportive et artistique » qui correspond mieux au sens que l'on veut donner à cet enseignement, ça ouvre au moins des perspectives plus riches de collaboration avec les autres disciplines et cela parle plus aux élèves.

SE UNSA : autonomie des équipes est une notion importante qui s'inscrit dans le cadre des programmes. Pas choqués qu'on impose de travailler 3 compétences différentes et soutenons la proposition de l'IGEN de refuser l'amendement du SNEP. L'autonomie ce n'est pas la liberté de travailler les mêmes APSA. Certaines activités sont minorées. Intérêt à inciter à la diversification. Attachés au niveau 4 pour la CP5.

SGEN : nous n'avons manifestement pas tous la même vision de l'enseignement de l'EPS.
Niveau 4 pour la CP5 : fondamental pour les élèves.

SNALC : nous sommes les 1ers à dénoncer les dérives d'un enseignement trop adapté aux élèves tels qu'ils sont. Mais les activités prévues dans la CP5 nous paraissent tout aussi pertinentes que d'autres.

SNPDEN : il y a quand même un problème d'installations sportives pour la CP5 : (appareils de musculation coûtent cher et nous n'avons pas toujours d'accès à la piscine).

FCPE : le manque d'installations est flagrant !

Réponse : compétence 5, course en durée n'exige aucun moyen matériel. On vise une diversification exigeant 3 compétences pour le bac.

Travailler sur le corps est essentiel en EPS. Important aussi de le voir à travers plusieurs disciplines : c'est l'intérêt des enseignements d'exploration d'ouvrir le regard des élèves sur des articulations qu'il n'avait pas forcément vues. Pas d'accord pour remplacer « corps » par « culture physique ».

FCPE : la CP5 est un moyen intelligent de lutter contre l'absentéisme. L'excellence intime nous convient !

Vote sur les 4 amendements du SNEP :

20 Pour (fsu) 36 contre (se, sgen, fcpe), 3 abs (fo, snalc) et 0 RV

Vote sur le programme :

37 Pour (SE, sgen, fcpe, snalc) 22 contre (fsu, cgt), 2 abs (unl) et 0 Rv

Langues vivantes en seconde générale et technologique

Administration : pas de précisions sur langue étrangère ou régionale car le programme est commun aux 2.

Des objectifs et principes communs ; des documents par langue prévus par ailleurs afin que chaque langue précise les thèmes culturels qu'elle compte aborder à partir des notions générales.

Des descripteurs à la fin du document.

Les TICE permettent d'exposer les élèves à la langue de manière plus intensive.

Ouverture vers l'extérieur via les TIC et les partenariats.

Nécessité de remettre en selle le travail de mémoire. IL ne suffit pas d'être exposé à une LV, il faut la pratiquer et mémoriser. Développer les compétences orales mais ne pas oublier l'apprentissage structuré et raisonné de l'écrit en compréhension et expression.

Mieux cibler les besoins individuels des élèves : chacun a des compétences différentes dans les différentes

activités langagières. Mener un apprentissage autour de groupes peut-être plus homogènes et d'un projet plus inscrit dans le temps.

CR de la CSL :

Présentation de l'IG

Commun à toutes les langues. Mêmes objectifs.

Cela s'accompagne de documents rénovés propres à chaque langue.

Référence explicite au cadre européen. La continuité avec le programme de collège apparaît de façon beaucoup plus claire.

Questions

SE :

- Continuité avec le collège, du cadre européen, entre les centres langagiers (OK)
- Opposé à l'atteinte de ces objectifs impliquant l'organisation par groupes de compétences. Pas généralisable à la prochaine rentrée en seconde.

SNES :

Même remarque. Cette phase apparaît également dans la circulaire de rentrée en contradiction avec le code de l'éducation.

Le SNES redemande 3h hebdomadaires.

Le SE pose la question de l'évolution du baccalauréat.

Le SGEN pointe la nécessaire liaison entre le cadre européen et les groupes de compétences. Il demande à l'inspection de rester injectif.

IG : pas de relation induite entre cadre européen et les groupes de compétences.

SNES : dépose un amendement demandant la suppression pure et simple de la phrase sur les groupes de compétences.

SE : nous ne demandons pas la suppression de cette phrase mais propose d'écrire plutôt « L'enseignement en groupe classe peut favoriser l'atteinte des objectifs ».

SGEN : il y avait une cohérence pédagogique dans la formule initiale. L'organisation des groupes de compétences est quelque chose de complexe. La nouvelle version nous convient car elle n'invalide pas ce mode d'organisation. S'étonne de ne pas voir le visa du CNEA alors que ce texte concerne aussi l'enseignement agricole.

Amendement SNES de suppression de la phrase relative aux groupes de compétences

21 Pour (fsu, cgt, UNL) 35 Contre (se, sgen, fcpe, peep), 3 abstentions (snalc, FO) et 0 RV

Le SNES demande que la circulaire de rentrée soit mise en conformité avec la nouvelle rédaction proposée par l'administration. Accord de la DGESCO.

Vote sur le programme :

35 Pour (se, sgen, snpden, fcpe, peep,) 25 contre (fsu, snalc, cgt, fo) 1 abs et 0 RV.

Enseignement d'exploration de SES

Administration : cette discipline a un statut particulier car il s'agit d'un enseignement nouveau pour les élèves, d'un enseignement obligatoire au choix avec PFEG et d'un enseignement qui pourra devenir une dominante pour ceux qui choisiront la série ES.

Rapport Guesnerie préconisait de croiser des objets d'étude avec des notions et outils. Nous avons essayé de respecter au maximum. Quelques questionnements, autant que possible problématisés.

Deux temps différents : un temps de sensibilisation pour que les élèves s'approprient, en utilisant des documents les plus variés possible, un temps d'analyse pour accéder à une plus grande intelligibilité du monde.

Les contenus ont été très contestés (notamment par l'APSES...) Nous en avons tenu compte très largement

et avons transformé de manière significative les projets de programme.

Une structuration autour de 5 thèmes et 2 questions.

Volonté d'augmenter la liberté pédagogique des enseignants dans le choix des thèmes étudiés et des questions traitées (5 questions obligatoires et 3 librement choisies). Nous avons rétabli des questions socialement vives pour éviter une vision « bisounours » et supprimé des notions trop abstraites et complexes pour être abordées en enseignement d'exploration (épargne, théorie des organisations, coût marginal...), Ajouté un certain nombre de savoir-faire comme la recherche documentaire, le recours à l'outil informatique, et des notions qui donnent plus d'épaisseur (pouvoir d'achat, la valeur ajoutée...).

CR de le CSL :

SGEN : ce n'est pas un enseignement d'exploration, approche très classique.

SNES : cadre horaire trop restreint ; besoin de travail en petits groupes

SE-Unsa : satisfait des améliorations apportées.

SNPDEN : si chaque IPR s'exprime aussi clairement que l'IGEN sur la nécessité de travailler en groupes réduits cela va poser problème dans un certain nombre d'établissements.

SE : un enseignement d'exploration avec 54h doit viser la découverte. Les programmes doivent être en rupture avec la logique disciplinaire actuelle. Se garder de contenus démesurés ! Déploie la lourdeur de ces programmes malgré les améliorations. Encore une démarche classique de programme. Un contresens sur la nature même d'un enseignement d'exploration. Statut d'exception SES et PFEG : statut d'exception avec l'introduction d'une exploration impérative. Votera CONTRE.

FCPE : Regrette une vision trop économique.

MEDEF : des apports culturels nouveaux et utiles pour nos jeunes. Nous conviennent. La sociologie nous paraît utile. En revanche, des notions datées comme le fait de dire que les comportements de loisirs sont socialement déterminés. Regrette l'absence du terme de « compétences ».

SGEN revient sur la philosophie des enseignements d'exploration et regrette qu'ils soient dénaturés ainsi.

PEEP : s'abstiendra à cause de l'absence de l'absence du thème de la famille.

CGT : manque de cohérence. Questions socialement vives : l'entreprise en est une ! Ne pas la concevoir que sous l'angle économique. Les pratiques, en particulier de loisir, sont déterminées par le milieu social, contrairement à ce que dit le MEDEF.

FCPE : des améliorations, en effet, mais le but n'est pas atteint. Demande qu'il soit retiré de l'ordre du jour.

CFTC : nécessité d'un chapeau. Quel sera le statut scientifique de ce qui sera enseigné ?

Réponses de l'administration (IG SES):

Le CNEA sera consulté s'il doit l'être.

Pas de désaccord sur l'idée que les SES ne sont pas des enseignements d'exploration. Plutôt des enseignements à mi-chemin entre le tronc commun et les enseignements d'exploration. On a travaillé dans le cadre d'un programme notionnel. Une contradiction à nous dire qu'ils sont trop lourds et qu'il manque des champs disciplinaires (anthropologie de la famille...) qui n'existent pas dans les programmes actuels. La famille n'apparaît pas dans les questionnements en tant que tels mais ne disparaît pas pour autant. Apparaît avec l'école à travers le prisme de la socialisation mais l'horaire a été réduit ! Sociologie des relations de travail pas dans les programmes actuels. Apparaît toutefois dans le II (entreprises et production).

SNES : ce sont les SES qui paient la contradiction de la réforme. Nous étions depuis le début pour un programme notionnel. Les objectifs ne sont pas réalisables dans le cadre de l'horaire imparti et sans aucune garantie de travail en groupes à effectifs réduits. On risque ainsi de gaver les élèves. Votera CONTRE.

Vote :

7 Pour (medef, cftc) , 42 contre (Fsu, fcpe, sgen, se, fo, snalc) 12 abstentions (snpden, Unsa) et 0

Enseignement d'exploration : Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion

Administration : PFEG est un enseignement d'exploration visant à laisser des traces aux jeunes qui sortent du collège sans enseignement de l'économie pour qu'ils puissent mieux comprendre des éléments de leur vie courante.

Limitation du nombre de thèmes obligatoires (5 sur 8). Introduction d'un thème sur le développement durable. Pas retenu celui sur la crise financière car cela suppose une maîtrise de notions complexes qu'on ne peut pas attendre d'un élève de 2^{nde}. On ne peut pas prendre en compte tout ce qui a été proposé.

Un enseignement d'exploration n'est pas un enseignement qui jette des bases mais un enseignement qui permet de découvrir, d'explorer. On concentre son attention à un moment donné sur un thème précis puis on passe à un autre, sans lien avec le précédent.

3 parties, 2 relativement homogènes et une 3^{ème} (nouveaux enjeux économiques) qui donne un éclairage. Pas de démarche magistrale, contrairement aux accusations que l'on a pu entendre. Partir du vécu du jeune, l'aider à formuler des questions à partir de son environnement.

CR de la CSL :

Le SNES déplore la disparition de l'IGC. Le programme de PFEG relève d'un enseignement magistral qui ne mettra pas les élèves en activité. Pas une idée correcte de ce qu'on pourra faire dans les séries technos tertiaires.

SE : nous apprécions les approches, les améliorations apportées au texte. Il y a une volonté très claire de doter tous les élèves d'une culture économique minimale. Le terme de culture nous convient mais cette dimension culturelle commune à tous relève d'un enseignement obligatoire, et non d'un enseignement d'exploration.

SNES : une précision présentée aujourd'hui mais un cadrage de la stratégie pédagogique de l'enseignant. Cela ne définit toujours pas l'approche des élèves en terme d'acquisition de connaissances et compétences. Pas une démarche de type technologique. Il manque la dimension de communication. La mise en activité des élèves n'est pas aussi soutenue que vous semblez le dire. Un programme d'économie d'entreprise.

CGC : cet enseignement d'exploration n'a pas la dénomination de « sciences » !

SUD : très hostiles à ce texte du fait de la conception de ces enseignements d'exploration, en général avec un horaire réduit et du fait du contenu proposé, contrairement à ce qu'il y avait dans l'IGC.

SGEN il y a des sciences de gestion, des sciences technologiques pourquoi banaliser le terme « technologique » ici ?

FO : on a voulu remplacer les anciens enseignements par une réforme qui fait des têtes bien pleines. Les jeunes pourront-ils avaler tout cela ?

CFTC : un texte qui risque d'aller en sens inverse de ce qui est affiché. Une démarche de manipulation. Pour analyser, il faut des schémas, des structures ! Les concepts dans la 3^{ème} étape seront ceux qui auront été subrepticement introduits dans la 2^{ème} phase. Propose d'ajouter « et discutés » après « Pour finir, les concepts fondamentaux des sciences économiques et des sciences de gestion sont identifiés » .

FCPE : une incompréhension de ces enseignements d'exploration plus ou moins obligatoires. Un enseignement très technique. Comment les élèves pourront-ils acquérir quelque chose en 54 heures ?

Réponses : des notions complexes pour des économistes (comme les oligopoles) peuvent être maîtrisées par les élèves si elles sont abordées par l'exemple (quel opérateur choisir pour acheter un téléphone portable).

Pas un enseignement destiné à préparer les élèves à STG. Nous perdons 1500 élèves par an en IGC. Cet enseignement n'est plus attractif. Il fallait trouver une solution. Une démarche technologique se caractérise par une succession d'étapes : on observe le réel, on l'analyse, on identifie un concept pour comprendre le réel. On ne pouvait pas tout écrire dans un préambule. Mais vous le trouverez dans un document de 10 pages qui pourra vous être remis dès que la DGESCO aura donné son accord.

Vote : 6 Pour (médef) 44 Contre (fsu, fcpe, se, sgen, snalc, fo) 11 abstentions (snpden, unsa) et 0 RV

Enseignement d'exploration : Sciences et laboratoires

Administration : un enseignement par projet pour tester le goût pour les sciences. Des thèmes en cohérence avec les grandes questions qui touchent l'homme directement. L'occasion de mettre en jeu des compétences. 3 projets tout au long de ce module pour laisser du temps aux élèves de questionner, de répondre, La liberté donnée aux enseignants apparaît dans les réponses à la consultation soit comme un fait positif soit comme un fait négatif.

SNES : le sens de cet enseignement nous échappe. Pourquoi le flécher « Physique et chimie » alors que les enseignants de SVT auraient pu être intéressés ? L'horaire hebdo devrait être plus important et les enseignants devraient avoir la certitude de pouvoir travailler avec des groupes réduits. Un programme bien écrit mais de fait inapplicable.

Réponse : sciences expérimentales » : le fléchage a été atténué. Apprentissage par les techniques et les technologies : un enseignement technologique grâce à une entrée pédagogique par les techniques et méthodes . De grands thèmes génériques mais les questions à se poser dans 5 ans auront sans doute changé.

Vote : 31 Pour (se, sgen, fcpe, snpden) 25 contre (fsu, fo, snalc) 1 abstention et 0 RV.

Enseignement d'exploration : Biotechnologie

I.G. : nécessite des moyens

SNES : Là, il ne s'agit pas du contenu du programme qui est remis en cause par les enseignants mais de l'impossibilité de le mettre en oeuvre dans les conditions d'enseignement qui risquent de s'installer dans les établissements (1h30 hebdo sans certitudes de dédoublement). Ces conditions risquent d'éloigner les élèves de la série technologiques STL

Vote 34 Pour, 24 contre, 1 abst.

Enseignements d'exploration : Création et innovations technologiques, Sciences de l'ingénieur

Faire vivre un projet.

Aborder la culture technologique. Supports réels.

Transition qui est permise aux objets techniques d'évoluer

Demande de créativité

SNES : Même si l'on perçoit la volonté de construire deux enseignements complémentaire, la rédaction de ces textes risque fort d'entraîner une confusion entre les deux programmes, et ainsi d'effacer la spécificité de chacun. Enfin les conditions d'enseignements ne permettront pas aux élèves d'appréhender ce que sont les démarches propres aux enseignements technologiques industriels

Vote : 36 pour, 24 contre, 1 abst.

Enseignement d'exploration : Création et culture design

6 H. Microprojet qui fédère savoirs et savoir-faire. Travailler ou jouer. Se vêtir, se parer, communiquer.

SNES : Cet enseignement d'exploration conserve un statut particulier puisqu'il se déroule sur 6 h hebdo. L'identité de la série n'est pas menacée par ce programme mais, compte tenu de ce qui sera proposé le 1er avril sur la série STD2A en première et terminale, le SNES ne peut pas approuver cette orientation globale des Arts Appliqués sur les 3 années : seconde, première, terminale.

Vote : 19 pour, 5 contre, 18 abst., 16 RV

Enseignement d'exploration : Littérature et société

Administration : exploration d'un champ disciplinaire. Lié à la voie L en terme de poursuites d'étude. Montrer l'intérêt des études littéraires.

Constitution d'une culture : n'apparaît pas dans la partie évaluation.

SE : que veut dire « co-disciplinaire » ? Approche conjointe de deux professeurs ?

Ces programmes sont exactement ce que l'on attendait ! Donne à voir la diversité des débouchés. Approche en rupture avec les approches traditionnelles. Bravo pour ce programme !

FCPE : idem !

SNES : modifications mineures depuis la consultation. Nous saluons l'ajout concernant la collaboration nécessaire avec le professeur documentaliste comme la tentative de supprimer les doublons entre ce programme et le programme actuel de français. Mais effet pervers qui est de vider ce programme des quelques références littéraires que l'on trouvait dans le premier projet : plus de suggestion d'auteurs, ou même de genres littéraires.

Pourquoi avoir remplacé « sujets d'étude », par « points d'entrée possibles » ? Ces enseignements d'exploration ne sont pas des enseignements mais des heures pour « faire percevoir la variété des champs professionnels », apporter un éclairage sur « les formations et les débouchés possibles ». Il est donc demandé aux enseignants de jouer au conseiller d'orientation. En revanche, nous souscrivons tout à fait à la deuxième finalité proposée qui est de « renforcer l'attractivité de la voie littéraire » en mettant « en œuvre un enseignement fondé sur le croisement et la complémentarité de plusieurs approches disciplinaires ». Malheureusement, ce programme ne permettra pas d'atteindre cet objectif. D'abord parce que le temps imparti est très insuffisant pour rentrer dans une démarche construite de pluridisciplinarité : aucun temps de concertation n'est prévu, le programme n'est assis sur aucun contenu disciplinaire précis. Les « activités » proposées risquent hélas, dans les conditions imposées (1h30 en classe entière dans la grande majorité des établissements), de se transformer en survol éclectique dans lesquels les élèves n'auront aucune raison de s'investir vraiment. Nous attendons au contraire que la mise en activité s'appuie sur des connaissances solides.

I.G. : Il faudra travailler sur des œuvres et sur le langage des médias. L'enseignement de littérature est maintenu mais défini de manière plus simple.

A partir des projets co-disciplinaires il faudra réfléchir aux compétences socialement utiles.

Vote 35 pour, 22 contre, 3 abst.

Enseignements Arts facultatifs

Administration : 3 h destinées aux élèves qui commencent à pointer vers la série L. Toilettage pour certaines disciplines artistiques, davantage de modifications en arts plastiques.

SNES : gros travail de synthèse des remontées en arts plastiques. Beaucoup de remarques ont été prises en compte.

S'adresse à M. Turion et demande si la question posée en CSL sur l'accès dérogatoire à une option arts de 3H en seconde pourra être mis en place pour les élèves qui souhaiteraient s'orienter vers une série L. Rappelle que cette disposition existait jusqu'alors pour l'enseignement de détermination de 3 h. Si elle n'est pas reconduite, on va vers de grandes difficultés de recrutement pour les séries L-arts.

Administration : a priori pas de changement dans les textes sur les modalités d'affectation. L'option de 3 h est un enseignement facultatif et ne donne pas droit à dérogation.

Mais possibilité de prendre en compte l'enseignement facultatif dans certains cas dans l'affectation. Cela dépendra du choix de chaque Recteur.

Vote : 54 pour, 4 contre

Enseignement d'exploration : Création et activités artistiques

Administration : enseignement pour une découverte des métiers. Ne s'adresse pas aux élèves souhaitant aller dans une série L-arts .

SNES : rappelle ce qu'il a dit en CSL, et notamment que cet enseignement est plutôt un atelier. Titre = leurre, les élèves ne vont pas créer, ils vont aller voir les autres créer.

Vote 30 pour (se, sgen, fcpe) 25 contre (fsu), 3 abst.

Enseignement d'exploration santé et social

2 approches : biologie/physiopathologie humaine.

Secteur social.

2 approches liées à la filière ST2S, aux problèmes de santé publique, deux approches qui correspondent au quotidien. Des métiers : personnels soignants.

2 approches indispensables pour que le choix des élèves se fasse en connaissance de cause.

Les activités participent à la dimension de la culture technologique. Privilégier l'approche territoriale, citoyenne. Modification suite à la consultation : approche mixte jugée intéressante ; quelques critiques sur certains thèmes.

SNES : le nœud du problème est qu'on regroupe deux enseignements différents jusque là avec un seul enseignement et un seul professeur.

Cela pose un problème de faisabilité et de compétence pour les professeurs. Manque de respect pour la filière.

SUD : intervient dans le même sens. Les collègues ne voient pas comment ils vont faire avec des horaires aussi réduits. Grande inquiétude des collègues.

FCPE : le programme paraît intéressant

SGEN: on n'a pas eu de réponse sur la codisciplinarité.

FCPE : l'offre n'est plus valable pour tout le monde

Réponses IG

Des activités dans les laboratoires équipés, des activités dans les salles multimédia. Il faut que l'organisation des établissements permette l'action de terrain.

Pas question de mélange des disciplines mais bien travail en équipe de deux enseignants. Pas de transfert de

compétences. Les profs peuvent rendre leurs compétences complémentaires.

Pas de mépris de la filière ST2S ! C'est faux, ces jeunes représentent un espoir pour tout le monde. Poursuite d'études vers des métiers en tension dont nous avons besoin.

SUD : il y a quand même une question sur le volume horaire !

I.G. : 50 000 jeunes dans cette série rénovée il y a trois ans. Rénovation du BTS, etc.
L'avenir ne paraît pas être problématique puisqu'on prévoit des poursuites d'étude.

SNPDEN : il faut que les politiques académiques aient bien conscience de la spécificité de ces publics élèves pour permettre la prise en charge d'élèves fragiles.

On s'interroge sur le devenir de la formation professionnelle : devenir de la série alimentée par le BEP sanitaire et social.

I.G. : ce sont surtout des élèves qui ont envie de venir. La motivation compense la difficulté de la conceptualisation. 30 % c'est vrai viennent du BEP carrière sanitaire. C'est un avenir en cours. Quel sera ce bac pro... il sera construit en liaison avec les autres ministères certificateurs. Nous avons l'obligation de travailler avec tous les ministères concernés.

SNUEP : ça fait 20 ans qu'on l'attend.

FCPE : quelle garantie peut-on avoir pour l'ouverture de cette option pour tous ceux qui veulent ? On ne peut pas voter un texte pareil même s'il est intéressant.

Vote : 20 pour, 25 contre, 5 abst.

Histoire-géographie en seconde

I.G. histoire : Les programmes précédents n'avaient pas de fil conducteur. On a introduit le temps long. Programme plus ouvert au monde.

On ne peut pas comprendre l'Europe médiévale au seul prisme de la Méditerranée.

Consultation : changements substantiels. Programmes trop lourds. Allègement. La critique sur la soi-disant disparition de l'Islam est fautive.

I.G. géographie : réécriture moins forte. Conserver ce qui marche : des approches globales, des thèmes ancrés dans les questions d'actualité, choix d'entrées des études de cas, une grande liberté de choix.

Rénover les problématiques du programme de géographie. Après consultation : peu de modifications.

2^e élément : il fallait clarifier les libertés de choix. Programme qu'on peut traiter dans l'ordre souhaité. Autre critique : notion de développement durable. Notion effet de mode, association ou lobbying. Ce n'est qu'une appréciation de ce qu'on met derrière la notion.

La géographie : on aborde des notions de géographie dans une perspective de développement durable. Changement du titre général. Changement du titre du thème 1 : les enjeux du développement.

Une vision du développement durable totalement ouverte.

SNALC : s'abstiendra.

SNES :

Rappels CSL : programme lourd, infaisable dans les horaires, si l'on veut garder un peu de temps pour faire réfléchir les élèves et faire acquérir les méthodes propres à la discipline. Les modules d'histoire qui permettaient de travailler en petits groupes ont disparu des grilles nationales.

Nous prenons acte des modifications intervenues après la consultation, notamment plus de liberté pédagogique laissée à l'enseignant dans la mise en œuvre des thèmes en histoire.

La modification d'intitulés en géographie nous semble aussi une bonne chose. Développement durable : nécessité d'un effort de formation conséquent des enseignants afin d'éviter les écueils du catastrophisme et du discours écologique gadgétisé.

L'économie même des programmes ne convainc pas la profession : pourquoi ce fil directeur sur les Européens ? Cela pose un problème épistémologique (quels Européens, quelle Europe avec quelles « frontières » dans les périodes envisagées ?), un problème en terme d'enjeux pour les futurs citoyens : faut-il créer un sentiment d'appartenance en reconstruisant un passé laissant croire à une « vieille » histoire de l'Europe, face à d'autres mondes, marqués par la diversité et qui n'existent que quand des Européens les abordent ?

Cette approche européocentrée a été largement dénoncée dans les retours de la consultation. Notamment la disparition du chapitre sur la Méditerranée au Moyen Age, qui permettait, pour une fois, de changer d'angle de vue et de traiter des apports de la civilisation arabe (à pas seulement de l'Islam !) et à travers elle de celle de l'Orient (Inde, Chine) à l'Occident. Le choix fait de traiter à la place l'occident médiéval chrétien est certes cohérent avec le fil directeur du programme, mais il reprend ce qui a été vu au collège en 5^{ème} !

Cela fait des années que nous réclamons une autre approche, celle d'un monde vu d'ailleurs. Alors que le renouveau historiographique est riche de pistes novatrices et qu'il aurait été très intéressant de traiter avec les élèves (histoire globale, connectée, « l'autre histoire du monde », les différemment moments de la civilisation, géohistoire...), la commande politique a visiblement téléguidé l'écriture de ce programme : il faut écrire un « roman européen » comme on a écrit autrefois un « roman national ».

Sur ce point très important en terme d'enjeux, le groupe d'expert n'a pas revu le programme, si ce n'est la « diversité » des mondes du passé qui a disparu, et l'essor urbain au Moyen Age qui a été introduit et qui permet d'aborder, éventuellement, la question des villes de contact entre civilisations (mais encore cela mériterait-il d'être précisé comme tel dans les programmes). Ainsi, l'Europe va découvrir d'autres mondes (th 4) mais elle ne leur doit rien... !

Or, les approches des civilisations extra-européennes restent très marginales dans le programme du collège (centré eux aussi sur France et occident). Il était temps, au lycée, d'y venir plutôt que de reprendre des thèmes déjà traités ! Le programme de 1^{ère} ne permettra pas non plus cette approche, puisqu'il va concentrer sur une année, ce qui se faisait sur deux !

SUD : un programme orienté politiquement, d'accord avec le SNES.

Un programme sur le développement durable qui ne nous convainc pas. Un programme de seconde qui papillonne sur le zoom historique.

Un programme euro-péo-centré !

SE-UNSA : On avait un programme lourd. Le nouveau l'est moins.

UNSA : on rassure le groupe d'experts. On ne pense pas que vous êtes des agents téléguidés.

L. Wirth - I.G. : nous ne sommes pas des agents téléguidés. Le thème 4 fait des ouvertures au monde.

L'Islam et la Méditerranée ne sont pas évacués.

SNES : nous n'avons jamais dit que les IG étaient téléguidés, mais le poids de la commande politique pèse inévitablement.

Vote :

29 pour (Sgen, Se-uns, Fcpe) 21 contre (Fsu, Sud.. Lycéens/étudiants) 1 abst. (Snalc)

Sciences de la vie et de la terre en seconde

SNES :

La prise en compte de la consultation a permis des allègements (kérogène, cycle de l'eau etc.), mais insuffisants : ce programme reste trop lourd pour l'horaire imparti, alors que certaines notions sont difficiles et demandent du temps (dérive génétique, boucle de régulation de la pression artérielle).

Nous déplorons l'absence de référence à l'éducation à la sexualité pour les nombreux élèves pour qui cette année représente leur dernière année d'enseignement de SVT.

Le texte ne tient aucun compte des difficultés actuelles et à venir du métier notamment l'absence de garantie de la possibilité de travail en groupe à effectif réduit

Il sera inapplicable dans certains établissements technologiques qui n'ont ni les équipements ni les professeurs pour l'enseigner.

SE-UNSA : le programme est intéressant

I.G. : pour la pression artérielle il s'agit seulement de mobiliser l'attention des élèves.

L'Éducation à la sexualité est faite en classe de 3^e.

Concernant les groupes réduits, il faut faire confiance à la pugnacité des enseignants.

SNPDEN : je crois en la vertu du travail en équipe et non à la pugnacité des profs de SVT.

Vote : 25 pour (Sgen, unsa, se, fcpe, snpden) 21 contre (Fsu, snalc, sud) 1 abst.
--

Enseignement de détermination Arts du cirque

SNES : on se félicite que cet enseignement ne soit pas passé à la moulinette de la réforme. 3 lycées concernés.

Vote Pour à l'unanimité

ANNEXE : déclaration complète du SNEP sur les projets de programme d'EPS :

Après la Commission spécialisée lycées, le SNEP a adressé à l'IG des remarques et des propositions de modifications. Nous notons avec satisfaction que certaines ont été prises en compte, notamment ce qui avait déjà été introduit dans le texte voie professionnelle par le CSE il y a quelques mois.

Le vrai débat sur les programmes devrait, en EPS comme ailleurs, porter sur ce qui est convenu d'appeler « les compétences attendues ». C'est ce qui fonde la réelle valeur des programmes et de l'apport disciplinaire. Le reste relève de controverses scientifiques, dans certaines disciplines, didactiques, dans d'autres, et idéologiques, souvent. C'est le cas en EPS avec le débat sur la place de la compétence propre N°5, centrée sur « l'entretien et le développement de soi » et sur la valeur supposée des pratiques physiques. Nous regrettons pour notre part que les dispositions retenues nous amènent exclusivement sur ce dernier terrain.

L'origine de ces problèmes provient en fait d'un découpage arbitraire et d'un regroupement tout aussi arbitraire des APSA dans des « champs » ou des compétences (qui n'en sont d'ailleurs pas) pour non pas enseigner mais organiser (et ici contraindre fortement) l'enseignement. Ce qui produit un véritable paradoxe : les programmes en EPS proposent une entrée par des « compétences » qui sont en fait des regroupements d'APSA, soutenu généralement par des syndicats qui se disent « contre les APSA », alors que le SNEP soutient, tout en étant « attaché à l'appropriation critique de la culture des APSA, une entrée par des grands objectifs éducatifs.

Le débat doit se poursuivre dans la profession sur ces questions et le SNEP, avec le centre EPS et Société, y participe.

Ce projet nous semble significatif d'une orientation : le groupe de rédacteurs piloté par l'inspection générale considère que les équipes pédagogiques programment trop certaines activités (notamment sports collectifs et sports de raquettes) ; que ces activités seraient trop centrées sur l'opposition et excluraient de fait des élèves non sportifs et en particulier les filles. Ils semblent considérer que les activités relevant de la compétence propre N°5 centrées sur le développement et l'entretien de soi permettraient de résoudre ce problème, les jeunes de milieu populaire et les filles notamment y adhérant. C'est donc au nom de l'équité qu'ils cherchent à travers le texte programme, à contraindre les équipes pédagogiques à réorienter leurs choix.

Nous contestons pour notre part l'affirmation que certaines activités seraient « trop sportives » et discriminantes pour certaines ou certains élèves : ce n'est pas l'activité qui est en cause mais le traitement

pédagogique de l'activité, et c'est là-dessus qu'il faut concentrer les efforts pédagogiques et didactiques. L'enjeu central de l'école est bien de faire accéder chaque élève à une culture commune riche et diversifiée, et en EPS cette culture est représentée par l'ensemble des APSA. Certes, l'école a des choix à faire, notamment en veillant à ce que les jeunes puissent accéder aux APSA les plus pratiquées (c'est le sens de la liste nationale d'activités du programme).

Prendre prétexte que les élèves des milieux populaires adhèrent à certaines activités (notamment step et musculation) pour les valoriser pose question et cela déborde le cas de l'EPS : les filles des milieux populaires lisent plus spontanément les magazines people que Victor Hugo, préfèrent le Slam à Paul Eluard : comment en français va-t-on partir de leurs goûts, en utilisant le Slam par ex., non pour y rester, mais pour accéder à l'ensemble de la culture ? Comment en EPS utiliser l'entrée dans la musculation, motivée essentiellement par l'esthétique corporelle, pour dépasser cette motivation et faire accéder à toute la culture ?

Prendre prétexte que les filles ont des notes meilleures lorsqu'elles sont évaluées en Step plutôt qu'en handball et qu'il faut donc valoriser le Step, interroge à la fois sur les exigences dans chaque activité, le traitement pédagogique de chaque activité et les critères d'évaluation, mais interpelle plus au fond (et là aussi cela dépasse la seule EPS). Imaginerait-on que face à un élève qui aimerait la géométrie mais pas l'algèbre, l'école s'adapterait en renforçant pour lui la géométrie afin qu'il améliore ses notes ou chercherait-on à trouver les moyens pédagogiques pour le faire progresser sur l'ensemble de la culture mathématique ?

Le SNEP n'est pas opposé aux activités qui relèvent de la compétence N° 5 (la preuve, c'est le SNEP qui, il y a quelques années, a fait la proposition de la prise en compte de ces activités), même si nous contestons au niveau scolaire la notion d'entretien et lui préférons celles de progrès et de développement, c'est là un débat à poursuivre.

Par contre, nous contestons un programme qui entend valoriser les activités relevant de cette compétence et donc de fait dévaloriser les autres.

Certes, les rédacteurs ont pris en compte l'exigence forte exprimée dans la consultation en retirant l'obligation de travail en seconde sur cette CP5, mais c'est la seule CP pour laquelle le niveau 4 est imposé. Pour toutes les autres le programme laisse les équipes définir pour lesquelles elles entendent faire accéder les élèves au niveau 4. Pourquoi choisir les activités de la CP5 et pas celles de la CP3 comme arts du cirque, danse, aérobic ? On voit bien que tout choix est soumis à légitime contestation.

Laissons les équipes faire ces choix et les justifier. Les concepteurs que sont les enseignants d'EPS le peuvent, faisons-leur confiance.

Nous contestons et demandons la suppression de la phrase qui dit que l'accès au niveau 4 de la cinquième compétence, par l'autonomie et l'engagement qu'il suppose, est garant de l'appropriation d'un habitus santé. Ce serait sous entendre que l'accès au niveau 4 dans une autre APSA ne nécessiterait pas autonomie et engagement et ne serait pas garant de l'appropriation de cet habitus santé ? Atteindre un bon niveau en course d'orientation, en hand ball ne serait pas facteur de cette appropriation aussi bien qu'atteindre un bon niveau en step, relaxation ou musculation ? Ce n'est scientifiquement pas sérieux !

Enfin puisque on veut parer la Compétence 5 de toutes les vertus, qu'on nous explique ce que signifie évaluer et comment on va évaluer la notion de « bien être psychologique » contenue dans le niveau 5 des activités relevant de la CP5 ?

Est-ce en raison de ces difficultés que la relaxation, activité prévue dans la liste des activités relevant de la CP5 n'apparaît plus dans les compétences attendues alors qu'elle y apparaissait dans le document soumis à consultation ?

Nous contestons également, comme nombre de collègues à travers la consultation, l'obligation nouvelle «qu'au moins trois compétences propres à l'EPS, organisent l'offre de formation en seconde ».

Cela rendrait difficiles voire impossibles certains choix d'activités très différentes bien que relatives aux mêmes compétences propres (natation sauvetage, judo, musculation, course de durée ...). Ce sera notamment impossible pour les établissements qui, sans installations proches, ne peuvent bâtir une programmation sur plus de 3 activités.

Une remarque pour montrer le caractère ambigu de la proposition : un collègue qui choisirait de faire travailler, la même année, ses élèves sur : course en durée, course d'orientation, course de demi fond ; ou bien natation de sauvetage, natation de vitesse, natation de durée, ne serait pas hors texte puisque ces APSA relèvent de compétences propres différentes. Bien entendu ce n'est là qu'un cas d'école, puisque nous savons bien qu'aucun enseignant ne fera un tel choix.

Nous proposons d'en rester à la phrase contenue dans le début de ce chapitre. « *Le cursus en trois ans doit l'amener à construire progressivement des acquisitions dans les cinq compétences propres et les trois compétences méthodologiques et sociales.* ». Avec en outre l'exigence de 10h de pratique effective par cycle de travail, pour aider à la stabilisation des apprentissages, cela suffit aux équipes pour organiser leur offre de formation.

Nous demandons que pour la classe de terminale, l'exigence ne soit pas en décalage avec celle du texte sur le baccalauréat, diplôme national, premier grade universitaire. Le texte programme ne saurait modifier de fait les textes du bac. Le texte bac dit que l'évaluation doit porter sur trois APSA relevant d'au moins 2 compétences propres (ce qui n'empêche pas de prendre trois activités relevant de trois compétences propres). Or en terminale compte tenu des exigences de l'examen la quasi-totalité des équipes ne travaillent que sur trois APSA. Le texte programme vise donc à transformer les exigences du bac en imposant 3 CP. C'est inadmissible et nous ne comprenons pas que la DEGESCO laisse passer cette contradiction !

En fait, les obligations nouvelles proposées par le texte vont toutes dans le sens de contraindre les collègues et les équipes : les obliger à valoriser les activités relevant d'une des compétences propres (la CP5), freiner les possibilités de choix d'activités parfois très différentes mais relevant de la même compétence propre. On ne peut pas en rajouter constamment dans le discours sur la nécessaire autonomie des équipes, des établissements, ... et mettre en place des exigences qui contraignent et portent atteinte à la liberté pédagogique d'enseignants qui doivent rester concepteurs de leur enseignement et non applicateurs d'un programme plus « verrouillé » que le précédent.

Car l'enjeu est bien là, si les problèmes que le corps d'inspection dit repérer sont réels (c'est déjà un débat), la meilleure façon de les régler ne saurait être la contrainte par le programme mais bien le débat dans la profession, le développement de la formation initiale et continue afin que les équipes pédagogiques soient à même de faire des choix conscients donc facteurs d'efficacité, avec traitement pédagogique et didactique des activités, réflexion sur les contenus et sur l'évaluation, réflexion sur ce que doivent être les savoirs et la culture à transmettre, les compétences à développer.

J'appelle donc tous ceux qui au CSE, n'ont habituellement pas de mots assez forts pour défendre l'autonomie des équipes pédagogiques à bien réfléchir au sens de nos amendements : nous voulons faire confiance aux équipes, pour, en fonction de leurs élèves, de leurs installations, de leurs conditions de travail, faire les choix les plus pertinents dans le cadre de leur projet d'établissement, avec le souci de faire progresser tous les élèves.

Concernant les enseignements d'exploration

Le SNEP constate le passage d'un document initial qui détaillait les thèmes d'étude à cette proposition allégée au maximum. Mais ce n'est pas le principal.

Le problème c'est le passage d'un enseignement de détermination (ancienne appellation) centré sur les compétences de l'EPS et des APSA, à des thèmes totalement déconnectés de la culture de référence et s'appuyant sur des notions pour le moins discutables : le corps (est-ce différent de la personne, parle-t-on de l'enveloppe biologique, sans pensée....) et l'activité physique (ça commence où, ça s'arrête où, parle-t-on de l'activité physique en général, y compris celle du jardinier ou celle du musicien...). Bref, très peu de référence à ce qui fonde et justifie la présence de cet enseignement au lycée : un champ culturel fort et particulièrement présent dans l'environnement humain, débouchant sur des pratiques et des métiers qui tournent autour de l'objet sportif. A minima, nous proposons de remplacer, dans la définition des thèmes, « corps, activité physique » par « culture physique, sportive et artistique » qui correspond mieux au sens que l'on veut donner à cet enseignement, ça ouvre au moins des perspectives plus riches de collaboration avec les autres disciplines et cela parle plus aux élèves.